

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-166

Transports scolaires

Cession du contrat PAYBOX entre
Roannais Agglomération et Transdev

Certifié exécutoire	22 MAI 2023
Reçu en préfecture	17 MAI 2023
Publié	22 MAI 2023

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au président la délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (logiciels, développements applicatifs...) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2021 approuvant le contrat de délégation de service public (DSP) conclu avec la société TRANSDEV pour la gestion des transports urbains pour une durée de 9 ans et 7 mois à partir du 1^{er} juin 2021 ;

Considérant, qu'en application des articles L.3111-7 à L.3111-10 du code des transports, l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires sont confiés aux autorités compétentes en matière de mobilité, à savoir Roannais Agglomération à l'intérieur de son ressort territorial ;

Considérant que Roannais Agglomération a investi dans la solution PAYBOX de VERIFONE E-COMMERCE afin de pouvoir délivrer une carte de transport scolaire aux élèves du territoire à la suite de leur inscription et du paiement de leur abonnement aux transports scolaires ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement de son contrat de DSP, Roannais Agglomération a fait le choix de confier à la société TRANSDEV la reprise intégrale de la gestion des transports scolaires dont la gestion en propre de la plateforme des inscriptions scolaires dès la rentrée 2023 ;

DECIDE

- D'approuver la cession du contrat PAYBOX vers le délégataire Transdev Roanne afin qu'ils puissent dès la rentrée 2023 reprendre la solution dans les mêmes conditions contractuelles et financières que Roannais Agglomération.

Par délégation du Conseil Communautaire



Le Président
Yves NICOLIN
Maire de Roanne